

**225C1949**  
FR0013233012-FS0978

20 novembre 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**INVENTIVA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 novembre 2025, la société BVF Partners, LP.<sup>1</sup> (44 Montgomery St, 40th Floor, San Francisco, CA 94104, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion<sup>2</sup>, a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INVENTIVA et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 545 499 actions INVENTIVA<sup>3</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,48% du capital et 4,20% des droits de vote de cette société<sup>4</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société INVENTIVA<sup>5</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III du règlement général de l'AMF, le déclarant a précisé détenir (i) 20 207 405 bons de souscription d'actions (« BSA ») INVENTIVA préfinancés, chaque bon donnant droit de souscrire à 1 action INVENTIVA et (ii) 10 103 703 bons de souscription d'actions (« BSA ») INVENTIVA, chaque bon donnant droit de souscrire à 0,9 action INVENTIVA<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> La société BVF Inc. (présidée par M. Mark N Lampert) est le « *general partner* » de la société BVF Partners LP.

<sup>2</sup> Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.

<sup>3</sup> Dont 686 040 actions INVENTIVA détenues sous forme d'ADR.

<sup>4</sup> Sur la base d'un capital composé de 190 756 467 actions représentant 203 458 763 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>5</sup> Cf. notamment communiqué de la société INVENTIVA du 13 novembre 2025.

<sup>6</sup> Les caractéristiques des BSA sont décrites dans le prospectus approuvé par l'AMF sous le n° 24-432 du 14 octobre 2024.